Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

AB TASTY
Société par actions simplifiée
Au capital de 105.434,31euros
Siège social : 64-66, rue des Archives - 75003 Paris
518 685 540 RCS Paris

(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Conformément à la loi et aux statuts, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Les documents suivants vous ont été envoyés avec le présent rapport :

- comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- texte des décisions soumises à votre approbation et que nous vous demandons de bien vouloir signer ;
- rapport spécial du Président sur les options de souscription ou d'achat d'actions.

1. Présentation de l'activité de la Société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Les principales caractéristiques de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 sont les suivantes :

La Société a poursuivi son développement et sa politique d'expansion de ses activités en Europe, en Asie et aux Etats-Unis via ses filiales locales.

Le chiffre d'affaires d'AB Tasty SAS a progressé de 14% par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Le chiffre d'affaires réalisé via les filiales à l'international a augmenté de 35% au cours des 12 derniers mois.

Nos équipes travaillent activement à la revue de nos procédures afin de les adapter à la croissance rapide des activités de la Société, qui poursuit son développement sur la même tendance que celle des exercices précédents.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les évènements suivants sont survenus pendant l'exercice clos le 30 juin 2024:

TUP Zenweshare (Dotaki)

La Société avait acquis le 30 Juin 2023, 100% des titres de la société Zenweshare opérant sous le nom commercial Dotaki.

Le 29 Novembre 2023 la Société a déclaré dissoudre la société Zenweshare par anticipation sans liquidation, entrainant la transmission universelle du patrimoine (« TUP ») de Zenweshare à AB Tasty.

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

La TUP a été définitivement réalisée en date du 30 décembre 2023 à l'issue du délai d'opposition des tiers, étant précisé que le bilan simplifié de Zenweshare était comme suit au 30 décembre 2023 :

Actif	Montant Net au 30/12/2023	Passif	Montant Net au 30/12/2023
Immobilisations incorporelles	590 173	Capitaux propres	598 781
Immobilisations corporelles	481	Dettes financières	165 264
Immobilisations financières	500	Dettes fournisseurs	7 689
Clients et comptes rattachés	32 449	Dettes fiscales et sociales	8 248
Autres créances	48 852		
Disponibilités	107 526		
Total actif	**779 982**	**Total passif**	**779 982**

Pour rappel l'acquisition de Dotaki s'était fait via le paiement d'un Prix de base de 1 279k€. Ce Prix de Base pouvait être augmenté d'un complément de prix dont le montant sera fonction du chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes de la solution Dotaki au cours des exercices clos le 30 Juin 2024 et 30 Juin 2025. Au 30 Juin 2024, un complément de prix de 106k€ a été comptabilisé sur la base des résultats au 30 Juin 2024 (43k€, payés en Juillet 2024) et des résultats projetés au 30 Juin 2025 (63k€).

Ce montant figure au passif à la clôture de l'exercice dans la rubrique « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ».

La différence entre le prix d'acquisition total des titres Zenweshare de 1 385k€ (Prix de base de 1279k€ augmenté du complément de prix de 106k€) et les capitaux propres de Zenweshare en date de TUP pour 599k€, soit 786k€ constitue un Mali Technique qui a été comptabilisé à l'actif dans la rubrique « Fonds commercial » et fait l'objet de tests de dépréciation.

Tirage de la seconde tranche de l'emprunt ISAI

Le 30 juin 2023, la société avait conclu un emprunt obligataire avec le FPCI ISAI, ci-après les « OBSA isai » décomposé en deux tranches :

- une première tranche en la forme de 3 000 000 obligations à bons de souscription d'actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, soit un montant total de 3 000 000€ (ci-après, les « OBSA T1 »), émises le 30 Juin 2023.;
- une seconde tranche en la forme de 3 000 000 obligations d'une valeur nominale de 1€ chacune (ci-après les « OS T2 »), soit un montant nominal maximum total en principal de 3 000 000 €, pouvant être émises à tout moment avant le 30 juin 2024. Cette seconde tranche a été tirée en date du 28 Juin 2024. Les OS T2 porteront intérêts au taux Euribor 3 mois (avec un floor à 2.5%) augmenté d'une marge de 6%. Les OS T2 porteront en outre intérêts (les « Intérêts Capitalisés ») à un taux de 2%. Les OS T2 et les intérêts capitalisés seront remboursables linéairement sur 30 mois à compter du 31 Janvier 2026.

Exercices de BSPCE/Options

31 350 BSPCE/Options ont été exercés au cours de l'exercice donnant lieu à la souscription de 31 350 actions d'une valeur nominale de 0,01€ pour un prix de souscription total de 48 967,50€. Suite à ces opérations, le capital social de la Société a été augmenté de 313,5€ et la prime d'émission de 48 654€.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation et les fonds versés aux filiales sont appréciés à la clôture de l'exercice au regard des capitaux propres, des résultats de la filiale et des flux futurs de trésorerie estimés sur la base du business plan établi par la société.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2024, la société a comptabilisé:

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

- une provision pour dépréciation des titres epoq à hauteur de 6 289K€ ;
- une dépréciation complémentaire des créances rattachées à participations pour un montant net de 3 447K€ (concernant les filiales AB Tasty Inc, AB Tasty Australia, AB Tasty Ltd, AB Tasty PTE et AB Tasty Gmbh) ;
- une reprise de provision pour dépréciation des titres AB Tasty Latina (Espagne) pour 10K€ ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation de la créance détenue sur AB Tasty Latina pour 2 238K€.

Soit une charge nette de 7 488K€ comptabilisée en résultat financier.

1.2. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Acquisition Adequa (Potions)

La Société a acquis le 1er Août 2024, 100% des titres de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions. Potions est une solution de personnalisation de l'expérience client dans le domaine du e-commerce, en préservant totalement la confidentialité et le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les titres Potions ont été intégralement acquis via un apport en nature de titres AB Tasty.

1.3. Activité en matière de recherche et de développement

L'activité R&D de la Société porte essentiellement sur le développement de la segmentation prédictive, permettant de personnaliser l'expérience de navigation pour l'internaute.

1.4. Filiales de la société

La société est associée unique des filiales suivantes :

- **1) AB TASTY LTD**
 Company Number: 09823195 (Registrar of Companies for England and Wales)
 Siège Social: AB Tasty Ltd 8th Floor South, 11 Old Jewry, London EC2R 8DU
 Adresse bureau : 3 Waterhouse Square, 138 Holborn

 L'effectif d'AB Tasty Ltd à la clôture du 30 juin 2024 était de 17 personnes. Son chiffre d'affaires hors taxes à cette date était de 5 292K€ et son résultat net de (697) K€.

- **2) AB TASTY GmbH**
 Siège Social : c/o Pramex International GmbH, Savignystr. 43, 60325 Frankfurt am Main
 Adresse bureau : Gertrudenstr. 30-36, 50667 Köln, HRB 124419 (Amtsgerichts Frankfurt)

 L'effectif d'AB Tasty GmbH à la clôture du 30 juin 2024 était de 11 personnes. Son chiffre d'affaires hors taxes à cette date était de 2 477K€ et son résultat net de 78 K€.

- **3) AB TASTY Latina SL**
 Siège social : Paseo de Recoletos, 7 y 9, 5ª | 28004 Madrid | España
 Adresse bureau : Paseo de la Castellana 194, 28046 Madrid

 L'effectif d'AB TASTY Latina SL à la clôture du 30 juin 2024 était de 4 personnes. Son chiffre d'affaires hors taxes à cette date était de 2 448K€ et son résultat net de 398 K€.

- **4) AB TASTY Inc**
 Siège Social : AB Tasty Inc., c/o Pramex International, 1251 Avenue of the Americas, FL3 New York, NY, 10020
 Adresse du bureau: 408 Broadway – New York - NY 10013

 L'effectif d'AB TASTY Inc à la clôture du 30 juin 2024 était de 26 personnes. Son chiffre d'affaires hors taxes à cette date était de 7 688K€ et son résultat net de (3 449) K€.

- **5) AB TASTY PTE**
 Siège Social : 5 Shenton Way #22-04, UIC Building, 68808 Singapore

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

Adresse du bureau: 3 Church St. Level 29, Samsung Hub, 049483 Singapore

L'effectif d'AB TASTY PTE à la clôture du 30 juin 2024 était de 6 personnes. Son chiffre d'affaires hors taxes à cette date était de 2 340K€ et son résultat net de 120 K€.

- **6) Les Solutions AB TASTY**
 Siège Social : 500 Place d'Armes, 25e étage, Montréal Québec H2Y2W2, Canada.

 L'effectif de la filiale à la clôture du 30 juin 2024 était de 5 personnes et son résultat net de 4K€.

- **7) AB Tasty Australia PTY Ltd**
 Siège Social : 25 Burton St, Glebe, NSW 2037, Australie.

 L'effectif de la filiale à la clôture du 30 juin 2024 était de 4 personnes, son chiffre d'affaires de 656K€ et son résultat net de (196)K€.

- **8) epoq internet services GmbH**
 Siège Social et bureau: Willy-Brandt-Str. 3, 76275 Ettlingen, Allemagne.

 L'effectif de la filiale à la clôture du 30 juin 2024 était de 26 personnes. Son chiffre d'affaires hors taxes à cette date était de 2 822K€ et son résultat net de 16K€.

Ces sociétés sont toujours dans la phase de développement de leur activité.

2. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Cet exercice a eu une durée de 12 mois.

2.1. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 17.705.718 euros, contre 15.533.791 euros pour l'exercice précédent ;

- le total des produits d'exploitation s'est élevé à 27.874.804 euros contre 24.861.758 euros pour l'exercice précédent ;

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 27.973.616 euros, contre 27.233.379 euros au titre de l'exercice précédent ;

- le montant des traitements et salaires s'est élevé à 13.255.050 euros contre 13.591.254 euros pour l'exercice précédent ;

- le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 5.865.213 euros contre 5.901.552 euros pour l'exercice précédent ;

- le résultat d'exploitation ressort à nouveau déficitaire à hauteur de (98.811) euros contre (2.371.621) euros au titre de l'exercice précédent ; et

- le résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier déficitaire de (1.950.052) euros, se traduit par une perte de (2.048.864) euros contre (8.394.560) euros au titre de l'exercice précédent.

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 se solde par une perte de (1.890.031) euros, contre (8.082.775) euros au titre de l'exercice précédent, après prise en compte (i) de l'absence de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) d'un résultat exceptionnel déficitaire de (67.527) euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de (61.796) lors de l'exercice précédent.

La Société a perçu au titre de l'exercice un crédit d'impôt recherche et innovation de 227.241 euros (contre 374.142 euros pour l'exercice précédent) et a constaté une charge de 881€ au titre du crédit d'impôt mécénat (contre une charge de 561€ pour l'exercice précédent).

L'effectif moyen salarié au cours de l'exercice a été de 178 salariés.

2.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter (i) la perte de l'exercice s'élevant à (1.890.030,90) euros :

- A hauteur de (63.054,00) euros au compte « Primes d'émission»**,** portant le solde de ce compte de 63.054,00 euros à 0 euros ;
- A hauteur de (488.980,89) euros au compte « Primes d'apport », portant le solde de ce compte de 488.980,89 euros à 0 euros ;
- A hauteur de (1.337.99,01) euros au compte « Report à nouveau « , portant le solde de ce compte de 0 euros à (1.337.99,01) euros ;

2.3. Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices.

2.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Afin de nous conformer aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3. Rapports du commissaire aux comptes – Conventions avec la Société

Nous vous soumettons le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.

Nous vous soumettons également le rapport spécial du Commissaire aux Comptes vous donnant toutes les informations requises concernant les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

4. Point sur les mandats

4.1. Comité Stratégique

Nous vous rappelons que les mandats des membres du Comité Stratégique à savoir :

- Madame Alix de Sagazan,
- Monsieur Rémi Aubert,
- Omnes Capital représentée par Monsieur Renaud Poulard,
- Monsieur Renaud Visage,
- Partech Partners représentée par Monsieur Reza Malekzadeh,
- Crédit Mutuel Innovation représenté par Xavier Deleplace,

expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur le comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

Nous vous rappelons également que les mandats de Korelya Capital, représentée par Monsieur Paul Degueuse et (ii) Siparex Xange Venture représentée par Monsieur Cyril Bertrand, en qualité de censeurs au Comité Stratégique, expireront lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Il sera proposé de renouveler lesdits mandats à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur le comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

5. Informations Diverses

5.1. Principaux risques et incertitudes

La Société ne nous semble pas exposée à d'autres risques et incertitudes significatifs que ceux liés à la consolidation de ses activités et à la situation sanitaire actuelle.

5.2. Dettes fournisseurs et créances clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture de l'exercice est présenté en annexe du présent rapport.

DocuSigned by:
Alix de Sagazan
89CC29F02E424E4...
Alix de Sagazan
Présidente

Docusign Envelope ID: E2753D28-E5EE-4E99-8290-9224AF3793E4

ANNEXE 1 : TABLEAU SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Dettes fournisseurs

	Article D. 441l. - 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						26
Montant total des factures concernées TTC	202,5k	62,5k	0,7k	23,9k	0,0k	289,5k
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	2,6%	0,8%	0,0%	0,3%	0,0%	3,7%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Montant total des factures exclues H.T. ou TTC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	□ délais contractuels : à réception ou 30 jours à réception de facture □ délais légaux : 60 jours à réception de facture maximum					

Créances clients

	Article D. 441l. - 1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						158
Montant total des factures concernées TTC		2 184,0k	987,0k	109,0k	161,6k	3 341,7k
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		11%	5%	1%	1%	17%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	4	1	2	90	97
Montant total des factures exclues H.T. ou TTC	0	31,5k	10,5k	85,3k	709,3k	836,7k
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	□ délais contractuels : à réception ou 30 jours à réception de facture □ délais légaux : 60 jours à réception de facture maximum					

Docusign Envelope ID: 0531E6A1-8C4E-4EA1-BCE6-A0F6F2673961 Copie à titre informatif et non contractuel de l'original

DocuSigned by:
Rémi Aubert
R3B6EFAC7D484AE...
Rémi Aubert, Directeur Général

2 Informations générales de l'entreprise

2.0 Entité présentant les états financiers

La société présentant ces états financiers consolidés est la société AB TASTY SAS dont les caractéristiques sont les suivantes :

AB TASTY
Société par Actions Simplifiée constituée et domiciliée dans la zone euro.
Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 64-66 rue des Archives – 75003 Paris (France)
SIRET : 518 685 540 00107
Capital souscrit au 30 juin 2024 : 101 858,41 Euros soit 10 185 841 actions de 0,01€ euros de valeur nominale.

L'exercice commente à compter du 1er juillet 2023 et se termine le 30 juin 2024.

En date du 5 Décembre 2024, le Président a examiné et arrêté les états financiers consolidés. Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

2.1 Caractéristiques de l'activité

AB Tasty et ses filiales (appelées collectivement ci-après le «Groupe » ou le «Groupe AB Tasty ») ont pour principale activité la commercialisation d'une plateforme en mode SaaS, proposant une suite complète de solutions pour l'expérience utilisateur sur les sites web (Expérimentation, Personnalisation, Search & Recommendations et Merchandising).

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice

- Le groupe est soumis pour la première fois à l'obligation d'établissement de comptes consolidés dans un cadre légal.

- **TUP ZENWESHARE** : Le 29 novembre 2023, AB TASTY SAS a déclaré dissoudre la société Zenweshare par anticipation sans liquidation, entrainant la Transmission Universelle du Patrimoine (« TUP ») de Zenweshare à AB Tasty SAS. La TUP a été définitivement réalisée en date du 30 Décembre 2023. Pour rappel, cette filiale avait été acquise par AB TASTY France le 30 juin 2023. Cette acquisition a généré la reconnaissance de :
 - 670 k€ de technologie
 - 14 k€ d'Impôts différés actifs
 - 173 k€ d'impôts différés passifs
 - 325 k€ de Goodwill résiduel. L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux plus-values latentes sur les actifs apportés a été comptabilisé en Fonds de commerce et fera l'objet d'un test de dépréciation, a minima, une fois par an.

 La Transmission universelle de patrimoine a été effectuée à la valeur comptable. Ces actifs sont maintenus dans les comptes consolidés, avec poursuite des plans d'amortissement et de reprise. Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

- **Tirage de la seconde tranche de l'emprunt ISAI:** Le 30 juin 2023, la société avait conclu un emprunt obligataire avec le FPCI ISAI, ci-après les « OBSA isai » décomposé en deux tranches :
 - une première tranche en la forme de 3 000 000 obligations à bons de souscription d'actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, soit un montant total de 3 000 000€ (ci-après, les « OBSA T1 »), émises le 30 Juin 2023;
 - une seconde tranche en la forme de 3 000 000 obligations d'une valeur nominale de 1€ chacune (ci-après les « OS T2 »), soit un montant nominal maximum total en principal de 3 000 000 €, pouvant être émises à tout moment avant le 30 juin 2024. Cette seconde tranche a été tirée en date du 28 Juin 2024. Les OS T2 porteront intérêts au taux Euribor 3 mois (avec un floor à 2.5%) augmenté d'une marge de 6%. Les OS T2 porteront en outre intérêts (les « Intérêts Capitalisés ») à un taux de 2%. Les OS T2 et les intérêts capitalisés seront remboursables linéairement sur 30 mois à compter du 31 Janvier 2026.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

- **Exercice de BSPCE/Options** : 31 350 BSPCE/Options ont été exercés au cours de l'exercice donnant lieu à la souscription de 31 350 actions d'une valeur nominale de 0,01€ pour un prix de souscription total de 48 967,50€. Suite à ces opérations, le capital social de la Société a été augmenté de 313,5€ et la prime d'émission de 48 654€.

- **Dépréciation des actifs issus de l'acquisition d'epoq :** au cours de l'exercice, les actifs incorporels et le goodwill issus de l'acquisition d'epoq ont été soumis à un test de dépréciation qui a conduit le Groupe à constater les dépréciations suivantes : (i) une dépréciation de 156k€ de la Technologie et de 1 461k€ des Relations clients dans la rubrique *« Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions »* de l'Etat du résultat consolidé net et (ii) une dépréciation de 6 312k€ du Goodwill dans la rubrique *« Dépréciations des écarts d'acquisition»* de l'Etat du résultat consolidé net. Se référer à la note *«Test de dépréciation du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles»* ci-après.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Acquisition Adequa (Potions)

Le groupe a acquis le 1er août 2024, 100% des titres de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions. Potions est une solution de personnalisation de l'expérience client dans le domaine du e-commerce, en préservant totalement la confidentialité et le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les titres Potions ont été intégralement acquis via un apport en nature de titres à AB Tasty SAS.

2.4 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de AB TASTY et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque AB TASTY détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées. En revanche, les sociétés *ad hoc* dont l'impact sur les comptes consolidés est significatif sont consolidées en intégration globale.

Au 30 juin 2024, le périmètre comprenait 9 sociétés :

IG = Intégration globale

Entités	Numéro d'immatri-culation	30/06/2023			30/06/2024		
		% de détention	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de détention	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AB TASTY SAS (France)	518 685 540	100%	100%	*Société Mère – tête de groupe*	100%	100%	*Société Mère – tête de groupe*
AB TASTY GMBH (Allemagne)	124419	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY LTD (UK)	9823195	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY LATINA (Espagne)	B87539839	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY INC (USA)	81-3869676	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY PTE LTD (Singapour)	201815945H	100%	100%	IG	100%	100%	IG

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

Les Solutions AB Tasty inc. (Canada)	1176343847	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	59 654 614 507	100%	100%	IG	100%	100%	IG
epoq internet services GmbH (Allemagne)	716739	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ZENWESHARE (France)	791978372	100%	100%	IG	Absorbée par AB Tasty France au 30/12/2023		

2.5 Variation du périmètre de consolidation

La société ZENWESHARE a procédé à une Transmission Universelle de son Patrimoine à AB TASTY SAS avec effet au 30 décembre 2023.

3 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes comptables et règles d'évaluation

3.0 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice au 30 juin 2024 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de clôture. Il n'a été effectué aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes dont l'application n'est pas obligatoire.

Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ils reposent sur l'hypothèse selon laquelle le Groupe est en situation de continuité d'exploitation, ce qui suppose que le Groupe sera en mesure de s'acquitter de ses obligations à leur échéance. La direction s'attend raisonnablement à ce que le Groupe dispose et continue de disposer de ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interprétations Committee) et de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouverts à compter du 1er janvier 2023) et décisions définitives de l'IFRS IC intervenues en 2023.

- Amendement de la norme IAS 12 – suppression de l'exception de comptabilisation initiale des impôts différés ;
- Amendement de la norme IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement de la norme IAS 8 – clarification de la différence entre une estimation comptable et une méthode comptable.
- Amendement de IFRS 16 – Passif de location dans une transaction de cession-bail.

Ces textes et décisions de l'IFRS IC n'ont pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière du Groupe.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

3.1 Jugements et estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat lors de la préparation des états financiers consolidés implique l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés lors de la période dans laquelle ces changements interviennent.

Les principaux actifs faisant l'objet d'estimation sont :

- Les tests de dépréciation sur les Goodwills, dont le montant brut était de 7 323 k€ au 30/06/2024, et qui ont fait l'objet d'une dépréciation de 6 313k€ au cours de l'exercice.
- La juste valeur des incorporels, pour laquelle la réévaluation a fait l'objet d'une allocation du prix d'acquisition pour 6 251 k€.
- Les impôts différés liés à l'allocation du prix d'acquisition pour un montant net de (1 833) k€ et la recouvrabilité des impôts différés actifs.
- L'évaluation des engagements en matière de retraite.

3.2 Principes de consolidation

L'exercice clos le 30 juin 2024 a une durée de 12 mois, comme l'exercice précédent.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les sommes monétaires sont exprimées en unités monétaires de la zone euro et arrondies au millier le plus près, sauf le résultat par action.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'AB Tasty, société mère du Groupe et ses filiales directes au 30 juin 2024. Une filiale (y compris les entités ad hoc) est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables actuels ou potentiels sont pris en considération.

Intégration globale

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où celui-ci cesse. Les états financiers des filiales sont établis pour la période correspondant à celle de l'exercice de présentation des états financiers consolidés du Groupe en utilisant des méthodes comptables homogènes. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Un changement dans le pourcentage de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé en tant que transaction sur les capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. L'éventuel profit ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

Date de comptabilisation des participations

Les résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession des résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession.

Elimination de consolidation

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés lors de la consolidation. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession. Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

- Pour les acquisitions, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises, ainsi que la norme IFRS 10 - États financiers consolidés :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

 - les actifs identifiables acquis et passifs repris sont généralement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
 - la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
 - les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
 - les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
 - au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill ;
 - dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3 révisée. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
 - à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.
 - les engagements d'achat d'intérêts non contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - États financiers consolidés. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
 - lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.

- Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

Par exception à cette règle, aucun test de perte de valeur n'a été réalisé au 30 juin 2024, le Goodwill étant évalué récemment.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

Dès lors, et même si la performance du Groupe est aussi suivie par pays ou par zones géographiques qui constituent des UGT au sens des normes comptables (IAS 36.80 et suivant), il apparait pertinent de regrouper ces UGT pour les besoins du test de dépréciation du goodwill afin d'éviter toute affectation arbitraire. C'est aussi le niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées pour les besoins du reporting interne du Groupe

3.3 Conversion des opérations en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. L'euro est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de AB TASTY SAS, société mère du groupe. Dans les états financiers consolidés du Groupe, tous les actifs, tous les passifs et toutes les transactions des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'unité monétaire de la zone euro ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au moment de la consolidation. Les monnaies fonctionnelles des entités du Groupe sont demeurées les mêmes au cours de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au cours moyen en vigueur pendant la période de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inscrits dans la réserve intitulée Écarts de conversion dans les capitaux propres. Les monnaies fonctionnelles des filiales sont les suivantes :

Entités	Devise	
AB TASTY SAS (France)	EUR	Euros
AB TASTY GMBH (Allemagne)	EUR	Euros
AB TASTY LTD (UK)	GBP	Livre Sterling
AB TASTY LATINA (Espagne)	EUR	Euros
AB TASTY INC (USA)	USD	Dollar américain
AB TASTY PTE (Singapour)	SGD	Dollar singapourien
AB TASTY CANADA (Canada)	CAD	Dollar canadien
AB TASTY AUSTRALIA (Australie)	AUD	Dollar australien
AB TASTY EPOQ (Allemagne)	EUR	Euros
ZENWESHARE (France)	EUR	Euros

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en « Ecarts de conversion ».

Les taux de conversion qui ont été utilisés se présentent dans le tableau ci-dessous.

	Taux de clôture	Taux moyen
EUR	1,00000	1,00000
AUD	1,60790	1,65038
CAD	1,46700	1,46540
GBP	0,84638	0,85898
SGD	1,45130	1,45832
USD	1,07050	1,08157

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

3.4 Écarts d'acquisition (goodwill)

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 30 Juin, date de clôture de l'exercice.

3.5 Règles et méthodes comptables

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses pour la phase de recherche de projets de développement de nouveaux projets internes sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre;
- La capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs probables;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les coûts directement attribuables comprennent les coûts du personnel liés au développement de logiciels ainsi qu'une partie justifiée des frais généraux pertinents.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture. Elles peuvent également être soumises à un test de dépréciation, Les frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet. Les durées d'utilité sont de 3 ans. L'amortissement a été inclus dans le poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Ce poste est constitué principalement de logiciels.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition. Les logiciels sont amortis à partir de la date d'acquisition, sur une durée de 3 ans.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

Relations clientèles et Technologies

Les relations clientèles et Technologies acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Les durées d'amortissement des relations clientèles sont définies lors de l'acquisition en fonction des taux d'attrition historiques (soit une durée de 14 ans pour epoq).

Les durées d'amortissement des technologies sont définies lors de l'acquisition en fonction des durées estimées d'utilisation des technologies en l'état (soit une durée estimée de 5 ans pour epoq et Zenweshare).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

-	Installations générales	10 ans
-	Matériel de bureau, informatique	3 ans
-	Mobilier	5 à 10 ans

Test de dépréciation du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, dans le Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au plus récent budget approuvé du Groupe et ont été ajustées, au besoin, pour exclure l'incidence des restructurations futures et des améliorations apportées aux actifs. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

Immobilisations corporelles et incorporelles issues de l'acquisition d'epoq

Pour rappel, le Groupe avait acquis le 31 Juillet 2022, 100% des titres de la société epoq internet services GmbH dont l'offre de produits est complémentaire à celle d'AB Tasty.

Au cours de l'exercice précédent, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe avait procédé à l'évaluation les actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe avait ainsi comptabilisé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill, les actifs et passifs suivants (montants en K€):

Prix d'acquisition	10 325	
JV Earn-out	1 022	
Capitaux propres en date d'acquisition	442	
Goodwill avant allocation	10 905	
Réévaluation des actifs identifiés:		
(-) Technologie	1 064	(amortissable sur 5 ans)
(-) Relation clients	4 517	(amortissable sur 14 ans)
(+) Impôts différés passifs	1 674	
Goodwill résiduel	6 998	

Un complément de prix d'un montant maximal de 4 500K€ (ci-après «Earn-out ») est prévu au contrat d'acquisition, dont le montant final dépendra du respect de certaines conditions et de l'atteinte de résultats au cours des années civiles 2023 et 2024. La Juste Valeur (« JV ») de cet ajustement de prix a été estimée à 1 022K€.

Au cours de l'exercice, et compte tenu de la non atteinte des résultats prévus dans le Business Plan d'acquisition, les actifs incorporels, évalués à leur Juste Valeur (« JV ») et le goodwill issus de l'acquisition d'epoq ont été soumis à un test de dépréciation qui a conduit le Groupe à constater les dépréciations suivantes :

En milliers d'euros	Valeur nette comptable au 30/06/2024	JV actualisée au 30/06/2024	Dépréciation
Technologie	656	500	(156)
Relation clients	3 899	2 437	(1 461)
Goodwill	6 998	686	(6 312)
Total	**11 966**	**4 036**	**(7 930)**

Le test de perte de valeur a été réalisé sur la base d'une actualisation des flux futurs de trésorerie sur la base d'un plan d'affaires actualisée sur un horizon de 5 ans. Les principales hypothèses retenues dans le cadre de ce test ont été les suivantes :

- Croissance modérée du chiffre d'affaires (entre 1% et 4% par an) grâce au maintien du taux d'attrition faible et à la signature de nouveaux clients utilisant les modules Reco & Search;
- Atteinte d'un taux d'EBITDA cible de 20% à l'horizon 2029 grâce à une maitrise des coûts combinée à l'accroissement du revenu ;
- Taux d'actualisation de 11%:
- Taux de croissance perpétuel des revenus de 2%

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

La valeur recouvrable obtenue dans le cadre du test de perte de valeur a été affectée aux actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'acquisition d'epoq (Technologie et Relation clients) puis au Goodwill pour la valeur résiduelle.

Les Juste Valeurs de la Technologie et des Relation clients ont été réévaluées au 30 Juin 2024 en appliquant la même méthodologie que lors de l'évaluation initiale des actifs identifiables acquis à la date d'acquisition et en réactualisant les plans d'affaires:

- Technologie : juste valeur basée sur la méthode des redevances mise en œuvre à partir (i) d'un plan d'affaires actualisé détaillant le chiffre d'affaires lié à cette technologie (ii) d'un taux de redevance correspondant au coût d'utilisation de la technologie si celle-ci devait être louée à un tiers et (iii) d'une durée d'utilisation de la technologie en l'état estimée à 5 ans en date d'acquisition ;
- Relation clients : juste valeur basée sur la méthode des surprofits appliquée pour valoriser les relations clients et impliquant (i) l'identification des revenus attribuables aux clients existants en date d'acquisition ainsi que le taux d'attrition (ii) l'application du taux de marge d'EBIT approprié et (iii) la déduction des charges sur les actifs contributifs après impôt et l'actualisation des gains excédentaires après impôts.

Il en a résulté la comptabilisation au cours de l'exercice :

- d'une dépréciation de 156k€ de la Technologie et de 1 461k€ des Relations clients dans la rubrique *« Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions »* de l'Etat du résultat consolidé net.
- d'une dépréciation de 6 312k€ du Goodwill dans la rubrique *« Dépréciations des écarts d'acquisition»* de l'Etat du résultat consolidé net.

Analyse de sensibilité des principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de perte de valeur :

- Une variation de +0,5% du taux d'actualisation impacterait la valorisation des actifs à la baisse de 232k€
- Une diminution de -0,5% du taux croissance à l'infini impacterait la valorisation des actifs à la baisse de 168k€
- Une diminution de -0,5% du taux d'EBITDA sur la période du plan d'affaires impacterait la valorisation des actifs à la baisse de 91k€.

Immobilisations corporelles et incorporelles issues de l'acquisition de Dotaki

Pour rappel, le Groupe avait acquis le 30 Juin 2023, 100% de la société Zenweshare opérant sous le nom commercial Dotaki. Dotaki est un outil permettant de mieux connaître les visiteurs d'un site internet, retraçant leur parcours, leur besoin émotionnel.

Au cours de l'exercice précédent, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe avait procédé à l'évaluation les actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe avait ainsi comptabilisé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill, les actifs et passifs suivants (montants en K€):

Prix d'acquisition	1 279	
JV Earn-out	106	
Capitaux propres en date d'acquisition	549	
Goodwill avant allocation	836	
Réévaluation des actifs identifiés:		
(-) Technologie	670	(amortissable sur 5 ans)
(-) Impôts différés actifs	14	
(+) Impôts différés passifs	173	
Goodwill résiduel	325	

Le prix d'acquisition pourra être augmenté d'un complément de prix dont le montant sera fonction du chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes de la solution Dotaki au cours des exercices clos le 30 Juin 2024 et 30 Juin 2025. La Juste Valeur (« JV ») de cet ajustement de prix a été estimée à 106K€.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition et de ce fait, intégrés dans le calcul du goodwill. Conformément aux dispositions de la norme IFRS leurs variations ultérieures donnent lieu, dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition à une modification de l'écart d'acquisition. Au-delà cette période, elles sont comptabilisées en résultat.

Actifs financiers

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers incluent principalement les prêts, cautionnements et autres créances.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Paiement en actions

Le Groupe a accordé des options qui seront réglées en instruments de capitaux propres.

En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Les plans d'attributions gratuites d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

Au 30 juin 2024, les plans suivants ont été attribués :

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

	Date moyenne d'attribution	Date moyenne d'acquisition
BSPCE 2017-2	30/03/2018	29/03/2022
BSPCE 2017-1	26/06/2017	31/07/2020
BSPCE 2016-1	09/12/2016	02/03/2020
BSPCE 2019	17/06/2020	16/06/2024
BSPCE 2019 R	24/03/2019	23/03/2023
BSPCE 2020	20/02/2021	19/02/2025
BSPCE 2020 R	20/05/2020	19/05/2024
AGA 2020	12/10/2020	12/10/2021
BSPCE 2020 C	03/07/2021	02/07/2024
BSPCE 2021	15/01/2022	15/01/2026
BSPCE 2022	11/07/2022	10/07/2026

Ces instruments sont assimilables à des options d'achat (call) vendues par une société sur des actions à émettre ou existantes et peuvent donc être évalués à partir de méthodes classiques et reconnues telles que la méthode de Black&Scholes.

La charge supportée au titre des plans couverts par la norme IFRS 2 s'est élevée à 2 132 k€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024.

Les droits sont linéarisés sur la période d'attribution étant donné que le plan est seulement soumis à une condition de présence des bénéficiaires au sein du groupe.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre du Groupe une obligation (légale, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée, à moins que l'effet de la valeur temps soit significative, auquel cas les provisions son actualisées.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Avantages au personnel

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent exclusivement les indemnités de départ à la retraite.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- Les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode repose également sur la prise en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

- Taux d'actualisation 3,61 %
- Taux de rotation 25%
- Taux d'augmentation des salaires 5 %
- Age de départ à la retraite 62 ans

Les engagements ont été calculés pour toutes les entités du Groupe. En termes de sensibilité, une baisse du taux d'actualisation n'a que peu d'impact sur le montant de l'engagement provisionné.

Charge d'impôt et Impôts différés

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un délai raisonnable au cours des exercices futurs. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture afin de s'assurer du recouvrement de ces actifs reconnus. Ainsi, elle est réduite lorsqu'il est improbable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, elle sera augmentée s'il devient probable que les bénéfices imposables futurs seront disponibles de façon durable et permettront la consommation des pertes fiscales non encore reconnues.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant le taux d'impôt local.

Au 30 Juin 2024, le Groupe a comptabilisé des impôt différé actifs provenant de l'activation de déficits reportables sur la France et l'Espagne pour un montant total brut de 3 614k€ (donnant lieu à des Impôt différés actifs nets de 3 265k€ au bilan consolidé au 30 Juin 2024 après prise en compte des bases d'impôts différés passifs sur la France), sur un horizon de 5 ans comme suit :

en milliers d'euros	FY2425	FY2526	FY2627	FY2728	FY2829	Total
France	460	544	656	793	786	**3 239**
Espagne	181	194				**375**
Total	**640**	**738**	**656**	**793**	**786**	**3 614**

Reconnaissance des produits de l'activité ordinaire

Les produits des activités ordinaires découlent principalement des ventes de services dans le cadre des activités principales du Groupe.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

Pour déterminer s'il doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, le Groupe procède aux cinq étapes suivantes, à savoir :

- identification du contrat conclu avec un client;
- identification des obligations de prestation;
- détermination du prix de transaction;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation; et ensuite
- comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Le Groupe conclut souvent des contrats avec des clients pour fournir un ensemble de services incluant (i) l'accès à la plateforme (logiciel en mode SaaS) et (ii) les prestations de services connexes (support, formation). Le contrat est ensuite évalué pour déterminer s'il contient une seule obligation de prestation combinée ou des obligations de prestation multiples. S'il y a lieu, le prix de transaction total est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune. Le prix de transaction d'un contrat exclut toutes les sommes perçues pour le compte de tiers, le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés soit à un moment précis, soit lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) ses obligations de prestation en transférant les services.

Les produits tirés de la vente de logiciels non personnalisés de télécommunications sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré le contrôle de l'actif (ou à mesure qu'il le transfère) au client.

Dans le cas de la simple vente de logiciels de télécommunications non personnalisés sans service d'installation, le contrôle est transféré lorsque le client accepte reçoit ses accès au logiciel. Les logiciels non personnalisés sont fournis en vertu de licences d'une durée fixe comprise entre un et trois ans, qui confère un droit d'utilisation du logiciel tel qu'il existe au début de la période visée par la licence.

Contrats de location

En application d'IFRS 16 – Contrats de location, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

Le Groupe a conclu des contrats de location visant principalement des bureaux. Le Groupe détermine si un contrat est ou contient un contrat de location au début de chaque contrat.

Évaluation des droits d'utilisation locatifs :

Un contrat de location confère le droit de décider de l'utilisation d'un bien déterminé et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation pour un certain temps moyennant une contrepartie.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette de loyer auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les loyers payés d'avance au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location retenue pour évaluer l'engagement locatif et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes couvertes par les options de renouvellement qui sont raisonnablement certaines d'être exercées, et par les options de résiliation qui seront raisonnablement certaines de ne pas être exercées.

Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

Évaluation des dettes locatives :

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs sur la durée du contrat.

À la date de début, le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt marginal du Groupe puisque, comme les contrats de location sont négociés avec des tiers, il n'est pas possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'actualisation retenu est compris entre 0.5 et 2,5% (sur une base annuelle). Ces taux sont une bonne approximation du taux d'intérêt marginal du Groupe au sens d'IFRS 16.26.

L'obligation locative est évaluée en incluant les montants des loyers suivants :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période Les taux d'actualisation appliqués sont basés sur des taux marginaux d'emprunt par société et par devise tenant compte notamment des environnements économiques spécifiques à chaque pays ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être révisée dans les situations suivantes :

- modification de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat sous le contrôle du preneur ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Le Groupe distingue les dettes locatives à long terme et les dettes locatives à court terme au bilan.

Exemptions :

Le Groupe retient les exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Modalités de calcul du résultat par action

Les résultats par action sont calculés sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées, ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	10 164 571	10 060 741
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	1 368 907	1 167 140
Résultat de base par action (en €)	-1,05	-1,35
Résultat dilué par action (en €)	-0,92	-1,21

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

4 Notes annexes sur les postes du bilan

4.0 Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Variations des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations de périmètre
Ecart d'acquisition	7 323	7 323					
Dépréciations des écarts d'acquisition		(6 313)			(6 313)		
Valeur nette	**7 323**	**1 011**			**(6 313)**		

4.0.1 Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

- Dotaki valeur brute 326k€ Dépréciation (0)k€
- Epoq valeur brute 6 998k€ Dépréciation (6 313) k€

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	4 275	4 615	340				
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	344	959	169	(40)			487
Autres immobilisations incorporelles	6 410	6 760	350				
Immobilisations incorporelles en cours	918		(431)				(487)
Immobilisations incorporelles	**11 946**	**12 334**	**428**	**(40)**			

4.1.2 Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de développement	(3 343)	(3 883)	(540)				
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(224)	(509)	(325)	40			
Amortissements des autres immos incorp.	(504)	(1 265)	(774)	13			
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(4 072)**	**(5 658)**	**(1 639)**	**53**			

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres immobilisations corporelles	803	1 041	284	(48)	1		0
Immobilisations corporelles	**803**	**1 041**	**284**	**(48)**	**1**		**0**

4.2.2 Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des autres immobilisations corp.	(470)	(604)	(178)	44	(1)		
Amortissements des immobilisations corporelles	**(470)**	**(604)**	**(178)**	**44**	**(1)**		

4.3 Droits d'utilisation

4.3.1 Le détail des valeurs brutes des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Droit d'utilisation de biens immobiliers	9 268	6 342	644	(3 589)	19		
Droit d'utilisation	**9 268**	**6 342**	**644**	**(3 589)**	**19**		

4.3.2 Le détail des amortissements sur droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissement droit d'utilisation de biens immobiliers	(5 628)	(3 561)	(1 509)	3 589	(13)		
Amortissements des droits d'utilisation	**(5 628)**	**(3 561)**	**(1 509)**	**3 589**	**(13)**		

Les diminutions sont liées à la sortie du retraitement IFRS16 lié aux anciens locaux sis 17/19 rue Michel Lecomte.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

4.4 Actifs financiers

4.4.1 Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	(0)	(0)	106			(106)	
Dépôts et cautionnements versés	348	346	14	(18)	2		
Immobilisations financières	**348**	**346**	**120**	**(18)**	**2**	**(106)**	

Les actifs financiers du groupe n'ont pas fait l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

4.5 Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Détail de l'actif circulant

	Clotûre			Ouverture		
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	12		12	20		20
Clients et comptes rattachés	8 317	(1 632)	6 686	6 265	(1 301)	4 965
Créances d'exploitation	**8 329**	**(1 632)**	**6 697**	**6 286**	**(1 301)**	**4 985**
Créances sur personnel & org. Sociaux	69		69	54		54
Créances fiscales hors IS	1 331		1 331	807		807
Autres créances	302		302	543		543
Charges constatées d'avance	537		537	574		574
Autres actifs courants	**2 239**		**2 239**	**1 978**		**1 978**
Actif circulant	**10 568**	**(1 632)**	**8 936**	**8 263**	**(1 301)**	**6 963**

L'ensemble des comptes clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation sont à échéance moins d'un an.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

4.6 Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Disponibilités	11 792	11 316
Intérêts courus non échus s/ dispo.	29	6
Concours bancaires trésorerie passive	2	-
Trésorerie nette courante	**11 818**	**11 322**

4.7 Provisions et synthèse des autres postes

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - passif	**1 686**	**1 002**					**(684)**
Provisions pour pensions et retraites	47	58	11	(0)	0		
Provisions courantes	**47**	**58**	**11**	**(0)**	**0**		

4.8 Dettes financières

4.8.1 Endettement courant et non courant

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Reclassement	Autres variations
Emprunts obligataires	2 910	5 971	3 061				
Emprunts auprès établiss. de crédit	8 241	6 659		(1 702)		120	
Endettement non courant	**11 151**	**12 630**	**3 061**	**(1 702)**		**120**	
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 645	1 643		85		(86)	
Autres emprunts et dettes assimilées	34	-				(34)	
Concours bancaires courants	2	-					(2)
Intérêts courus sur emprunts	7	9	2				
Endettement courant	**1 688**	**1 652**	**2**	**85**	**0**	**(120)**	**(2)**

L'augmentation des dettes financières provient du tirage de la seconde tranche du prêt ISAI (les « OS T2 ») pour 3 000k€ fin Juin 2024.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

4.8.2 Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	Clôture	A <1 an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires	5 971		5 971	
Emprunts auprès établiss. de crédit	6 659		6 034	625
Endettement non courant	**12 630**		**12 005**	**625**
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 643	1 613		
Autres emprunts et dettes assimilées	(0)	(0)		
Intérêts courus sur emprunts	9	9		
Endettement courant	**1 652**	**1 622**		

Les objectifs du Groupe à l'égard de la gestion du capital sont d'assurer que le Groupe a la capacité de poursuivre son exploitation.

L'objectif du Groupe est de disposer de sources de financements pérennes et de maintenir un niveau de liquidité suffisant. Par conséquent, la gestion du risque de liquidité s'effectue, entre autres, grâce à l'utilisation d'emprunts et de découverts bancaires

4.8.3 Ratio d'endettement

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Dettes financières	12 839	14 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 820)	(11 322)
Endettement financier net	**1 019**	**2 960**
Capitaux propres	(229)	(9 158)
Ratio d'endettement financier (Endettement financier net / Capitaux propres)	**-4,45x**	**-0,32x**

4.9 Dettes de location

4.9.1 Dettes de location courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Reclassement
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	2 221	1 278	644		3	(1 590)
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 450	1 634		(1 459)	3	1 590
Dettes de location	**3 721**	**2 912**	**644**	**(1 459)**	**6**	

4.9.2 Les dettes de location se décomposent par échéance comme suit :

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

(en milliers d'euros)	Clôture	A <1 an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	1 278		1 278	
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 634	1 063		
Dettes de location	**2 912**	**1 063**	**1 278**	

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

4.10 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	785	802
Avances acomptes reçus sur commandes	47	17
Fournisseurs et comptes rattachés	**832**	**819**
Dettes sociales	3 529	3 443
Dettes fiscales hors IS	1 866	2 519
Etat - impôts sur les bénéfices	186	(4)
Dettes s/ acquis. d'actifs	2 629	1 234
Autres dettes	220	146
Produits constatés d'avance	12 007	16 009
Autres passifs courants	**20 438**	**23 348**
Total	**21 270**	**24 167**

Les dettes fournisseurs, comptes rattachés, les autres dettes et comptes de régularisation sont tous à échéance moins d'un an.

Produits constatés d'avance : les contrats de licence conclus par le Groupe font la plupart du temps l'objet d'une facturation d'avance. Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

5 Notes annexes sur les postes du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	2024	2023
France	17 983	15 534
Etats-Unis	7 691	5 721
Allemagne	5 369	5 179
UK	5 288	3 312
Espagne	2 459	1 516
Singapour	2 340	1 586
Australie	653	5
Chiffre d'affaires total	**41 783**	**32 853**

5.2 Achats consommés

(en milliers d'euros)	2024	2023
Achats d'études et prestations de services	(1 558)	(1 416)
Achats non stockés de matières et fournitures	(70)	(79)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(75)	
Achats consommés	**(1 703)**	**(1 495)**

5.3 Charges externes

(en milliers d'euros)	2024	2023
Sous-traitance	(471)	(168)
Locations immobilières et charges locatives	(1 443)	(1 494)
Locations mobilières et charges locatives	(22)	(41)
Entretien et réparations	(53)	(45)
Primes d'assurances	(103)	(87)
Autres services extérieurs	(471)	(612)
Personnel détaché et interimaire	(227)	(66)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 564)	(2 456)
Publicité publications relations publiques	(1 446)	(1 251)
Déplacements missions et réceptions	(696)	(701)
Frais postaux et frais de télécommunications	(223)	(353)
Frais bancaires	(47)	(39)
Autres charges externes	(18)	(27)
Charges externes	**(7 784)**	**(7 339)**

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

5.4 Charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	2024	2023
Rémunérations du personnel	(25 665)	(24 717)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(7 728)	(7 516)
Autres charges de personnel	(90)	(66)
Charges de personnel	**(33 483)**	**(32 299)**

L'effectif moyen du groupe est de 260 personnes sur l'exercice, contre 269 pour l'exercice précédent.

5.5 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(303)	(289)
Autres impôts et taxes	(79)	(140)
Impôts et taxes	**(382)**	**(429)**

5.6 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(3 325)	(1 103)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(178)	(140)
Dot/Prov. engagements de retraite	(11)	(16)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(528)	(407)
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(1 509)	(1 495)
Rep./Prov. engagements de retraite	0	15
Rep./Dépr. sur actif circulant	290	487
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(5 261)**	**(2 658)**

La hausse du poste « Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles » provient principalement de la comptabilisation au cours de l'exercice des dépréciations sur les actifs incorporels d'epoq (Relations clients et Technologie pour 1 461k€ et 156k€ respectivement).

5.7 Autres produits et charges opérationnels courants

(en milliers d'euros)	2024	2023
Pertes sur créances irrécouvrables	(121)	-
Autres charges	(362)	(271)
Production immobilisée	129	63
Subventions d'exploitation	313	419
Autres produits	7	(98)
Transferts de charges d'exploitation	132	26
Autres produits et charges opérationnels courants	**96**	**138**

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

5.8 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits de cession d'immo. corp.	2	4
Produits de cession de titres	4	
Produits opérationnels non courants	**6**	**4**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		(0)
VNC des immo. corp. cédées	(3)	(6)
Autres charges exceptionnelles	(2)	
Charges opérationnelles non courantes	**(5)**	**(6)**
Autres produits et charges opérationnels non courants	**1**	**(2)**

5.9 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2024	2023
Charges d'intérêts	(737)	(493)
Coût de l'endettement financier net	**(737)**	**(493)**

L'augmentation des charges d'intérêts provient principalement du tirage de la première tranche du prêt ISAI (3 000k€) qui avait eu lieu le 30 Juin 2023.

5.10 Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2024	2023
Pertes de change sur opérations financières	261	(682)
Charges financières sur droit d'utilisation	(278)	(222)
Autres charges financières	(3)	
Gains de change sur opérations financières	11	(43)
Autres produits financiers	65	29
Autres produits et charges financières	**56**	**(919)**

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

6 Note annexe sur l'impôt sur les résultats

6.0.1 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt sur les bénéfices	24	(25)
Impôts différés	3 071	(942)
Impôts sur les résultats	**3 094**	**(967)**

6.0.2 La preuve d'impôts se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.06
Résultat des entreprises intégrées	(10 632)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(3 218)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(7 413)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	**1 853**
Effets des différences de base*	1 143
Effets des différences de taux	91
Effets des dispositions fiscales particulières	7
Charge d'impôt théorique	**3 094**
Charge d'impôt réelle	**3 094**
Ecart	**-**
Taux effectif d'impôt	*41,74%*

*Les différences de base proviennent principalement des déficits reportables.

Le Groupe a activé au 30 Juin 2024 des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour les filiales pour lesquelles la récupération a été jugée probable sur la base d'un Business Plan fiscal établi sur un horizon de 5 ans, comme suit :

IDA en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023	Variation
France	3 239	1 320	1 919
Espagne	375	0	375
Total	**3 614**	**1 320**	**2 294**

*Sur la France, les déficits reportables s'élèvent en base à 21.9m€ à fin Juin 2024, 12.9m€ sont activés à fin Juin 2024, donnant lieu à la reconnaissance d'un l'impôt différé actif de 3.2m€), et 9.0m€ en base n'ont pas été activés (reportables sans limite de temps).

**Concernant l'Espagne, tous des déficits reportables (soit 1.5m€ en base) ont été activés au cours de l'exercice donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.4m€ au 30 Juin 2024.

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

A contrario, aucun actif d'impôt différé sur déficits reportables n'a été comptabilisé lorsque leur récupération n'a pas été jugée probable, pour les filiales suivantes :

Déficits reportables non activés au 30/06/2024*	
US	15 044
UK	9 476
Allemagne	3 824
Australia	114
Singapore	1 409

*base en milliers d'euros, convertie au taux de clôture. Ces déficits sont reportables sans limitation de durée.

7 Autres Informations

7.0 Engagements hors bilan

Engagement donnés

Les différents financements obtenus par la Société, ont fait l'objet des engagements suivants:

- OBSA ISAI : nantissement des titres AB Tasty Ltd (UK), nantissement du fonds de commerce, et nantissement de certains comptes bancaires ;
- Prêt bancaire BNP Paribas (1 000K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 000K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 50%;
- Prêt bancaire CIC (1 000K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 000K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 50%;
- Prêt bancaire SG (500K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 500K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 40%.

7.1 Rémunérations des commissaires aux comptes

Les honoraires d'audit du Groupe se sont élevés pour l'exercice 2024 à 73 k€ décomposés comme suit :

en milliers d'euros	Tuillet Audit (France)	Sefac (France)	Verity Partners (Singapour)	Baker Tilly (UK)	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	29	19	3	14	**65**
Services autres que la certification des comptes	9				**9**
Total	**38**	**19**	**3**	**14**	**73**

Pour l'exercice précédent, ils s'étaient élevés à 42 k€ décomposés comme suit :

en milliers d'euros	Tuillet Audit (France)	Sefac (France)	Verity Partners (Singapour)	Baker Tilly (UK)	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20	-	3	6	**29**
Services autres que la certification des comptes	13				**13**
Total	**32**	**-**	**3**	**6**	**42**

Docusign Envelope ID: 0531EE4A-8A0F-4EA4-BCE6-A306F2537396

7.2 Rémunération, avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion ou de surveillance

Cette information n'est pas fournie pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

Docusign Envelope ID: C53E4A8A-F4A4-4E6A-8E6F-263730 Copie Certifiée Conforme à l'original

DocuSigned by:
Rémi Aubert
B3E8EFAC7D484AE...

Rémi Aubert, Directeur Général

1.2 Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)		2024	2023
Ecart d'acquisition	4.0	1 011	7 323
Autres Immobilisations incorporelles	4.1	5 059	7 875
Immobilisations corporelles	4.2	437	333
Actifs au titre de droits d'utilisation	4.3	2 780	3 640
Immobilisations financières	4.4	346	348
Impôts différés actifs		3 265	1 031
Actifs non courants		**12 898**	**20 550**
Créances d'exploitation	4.5	6 697	4 985
Autres actifs courants	4.5	2 239	1 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	11 322	11 820
Actifs courants		**20 258**	**18 783**
Total ACTIF		**33 156**	**39 333**
Capital social		102	102
Primes		552	8 572
Réserves consolidées		308	4 708
Résultat net Part du groupe		(10 632)	(13 610)
Capitaux propres part du groupe		**(9 158)**	**(229)**
Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)			
Total des capitaux propres	1.4	**(9 158)**	**(229)**
Impôts différés passifs	4.7	1 002	1 686
Endettement non courant	4.8	12 630	11 151
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4.9	1 278	2 221
Passifs non courants		**14 910**	**15 058**
Provisions courantes	4.7	58	47
Endettement courant	4.8	1 652	1 688
Dettes sur droit d'utilisation courantes	4.9	1 634	1 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	802	785
Autres passifs courants	4.10	23 365	20 485
Passifs courants		**27 511**	**24 504**
Total PASSIF		**33 156**	**39 333**

Docusign Envelope ID: 053CEB4A-8ADF-4EA4-BCE6-A3F6F2837390 'original

DocuSigned by:
Rémi Aubert
B3E8EFAC7D484AE...
Rémi Aubert, Directeur Général

1 États financiers

1.1 Etat du résultat consolidé net

(en milliers d'euros)		30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	5.1	41 783	32 853
Achats consommés	5.2	(1 703)	(1 495)
Autres achats et Charges externes	5.3	(7 784)	(7 339)
Charges de personnel	5.4	(33 483)	(32 299)
Impôts, taxes et versements assimilés	5.5	(382)	(429)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6	(5 261)	(2 658)
Autres produits et charges opérationnels courants	5.7	96	138
Résultat opérationnel courant		**(6 732)**	**(11 229)**
Produits opérationnels non courants		6	4
Charges opérationnelles non courantes		(5)	(6)
Autres produits et charges opérationnels non courants	**5.8**	**1**	**(2)**
Dépréciations des écarts d'acquisition		(6 313)	-
Résultat opérationnel		**(13 044)**	**(11 231)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		(737)	(493)
Coût de l'endettement financier net	**5.9**	**(737)**	**(493)**
Autres produits et charges financiers	5.10	56	(919)
Résultat financier		**(681)**	**(1 412)**
Impôts sur les résultats	6	3 094	(967)
Résultat net des activités poursuivies		**(10 632)**	**(13 610)**
Résultat net des activités abandonnées			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(10 632)**	**(13 610)**
Intérêts minoritaires		0	
Résultat net (Part du groupe)		**(10 632)**	**(13 610)**
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère			
Résultat net			
- de base		-1,05	-1,35
- dilué		-0,92	-1,21

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

AB TASTY SAS

SAS au capital de 105 688,81 €
64, rue des Archives
75003 Paris
RCS Paris 518 685 540

Exercice clos le 30 juin 2024

Tuillet Audit

SAS d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 429 080 € Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France et membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

SEFAC

SAS d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 150 000 €
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris 328 581 202
31/33 rue de la Baume
75008 Paris – France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

AB TASTY SAS

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Associés de la société AB TASTY SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée d'associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AB TASTY SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 2.2 « Faits caractéristiques de l'exercice » et 3.5 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés concernant.la dépréciation des actifs incorporels et du goodwill issus de l'acquisition de l'entité Epoq.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Chiffre d'affaires :
La note 3.5 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application.

Ecarts d'acquisition :
La note 3.5 « Règles et méthodes comptables – Reconnaissance des produits de l'activité ordinaire » de l'annexe des comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note de l'annexe, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Impôts différés :
La note 3.5 « Règles et méthodes comptables – Charge d'impôt et Impôts différés » et la note 6 « Note annexe sur l'impôt sur les résultats » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction.

Nos travaux ont consisté à revoir les principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 décembre 2024

Les commissaires aux comptes,

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International	SEFAC
DocuSigned by: D7DD8D0E913B4C6...	DocuSigned by: 3F8CAA642CD8480...
Laurent Luciani Associé	Emmanuel Sarra Associé